

**Intervention du Pr Emmanuel KAMDEM**  
**Sur le rapport du DG du BIT à la 14<sup>ème</sup> Réunion**  
**régionale Africaine de l'OIT**  
**« L'avenir du travail que nous voulons pour l'Afrique »**

Abidjan le 5 décembre 2019

Ancien fonctionnaire du Service des Coopératives COOP où j'ai servi plus de 25 ans à Genève et à Abidjan, je suis présentement Secrétaire général de l'Institut Panafricain pour le Développement (IPD) et Président du Conseil scientifique international de l'Université Africaine de Développement coopératif (UADC)

Tout d'abord je remercie Monsieur le DG du BIT pour l'invitation qu'il nous a adressée à l'IPD pour nous permettre de participer à cette importante réunion sur un sujet de grande actualité.

Mon intervention va se limiter sur les points ci-après :

1. Faire du travail décent une réalité pour la jeunesse africaine ;
2. Transformer l'économie rurale informelle en Afrique pour y instaurer le travail décent ;
3. Lutter contre la déforestation et l'avancée du désert à travers des actions concrètes sur le terrain ;

Le BIT possède une solide expertise pour ces deux points à travers son tout premier service de coopération technique, le Service des coopératives « COOP » qui fêtera lui aussi son centenaire en 2020, soit juste un an après le centenaire de l'OIT.

La formule coopérative a fait ses preuves aussi bien dans des pays développés comme l'Allemagne, le Canada, le Japon, le Royaume uni, que dans des pays en développement comme le Brésil, le Kenya, l'île Maurice, le Cameroun. Le service COOP du BIT a énormément contribué à la promotion des coopératives en

Afrique, surtout à l'issue de la Réunion de l'OIT en Afrique concentrée sur la coopérative.

Je veux énumérer ici quelques actions du BIT à ce propos :

- Au niveau des actions internationales on peut citer MATCOM, COOPREFORM, COOPNET, la Recommandation 193 sur la promotion des coopératives qui a remplacé en 2002 la Recommandation 127 de 1966 relative au développement des coopératives dans les pays en voie de développement.
- Au niveau des actions régionales africaines on peut citer ACOPAM, COOPAFRICA, l'Acte Uniform OHADA régissant la société coopérative en collaboration avec l'Université africaine de développement coopératif et la BCEAO.
- Au niveau des pays, COOP développé beaucoup des projets et programmes nationaux en Afrique.

Mais on constate aujourd'hui un relâchement des actions du BIT dans le mouvement coopératif en Afrique, et je pense que le rapport du DG interpelle des actions réalistes qui nécessitent des programmes pour permettre :

- De faire du travail décent une réalité pour la jeunesse africaine notamment à travers un programme de promotion d'emplois coopératifs pour les jeunes en Afrique en milieu rural et périurbain ;
- De transformer l'économie rurale informelle en Afrique en y instaurant le travail décent grâce à la promotion des coopératives qui serviront de charnières l'économie informelle et l'économie formelle ;
- De lutter contre la désertification et l'avancée du désert à travers la promotion des coopératives de jeunes planteurs d'arbres anti-désert et générateurs de revenus (Gomme arabique et autres)

Pour booster le développement, la formule coopérative possède un avantage comparatif par rapport aux autres formes d'organisation pour les raisons ci-après :

1. Vue la faiblesse individuelle des populations, le principe de « l'union fait la force leur permet de peser lourd en se mettant ensemble ;
2. En se mettant ensemble ils bénéficieront des « économies d'échelles »
3. L'entreprise coopérative est une entreprise formelle ayant souvent pour membres des propriétaires des entreprises individuelles et informelles qui

lui délèguent certaines de leurs fonctions comme la négociation, la transformation, la commercialisation, l'approvisionnement, etc.

4. Les entreprises coopératives forment des unions qui forment à leur tour des fédérations des confédérations et des réseaux qui privilégient la coopération à la concurrence.

L'Espace de Libre Echange mis en place en Afrique pourra dès lors s'enraciner dans ces initiatives à la base qui occupera la plus grande tranche de sa population, les jeunes.

Pour être possédée par toutes les parties prenantes et assurer le principe de Gagnant pour les populations, gagnant pour les Etats et gagnant pour la communauté internationale, il faudrait les assises d'une Concertation Panafricaine Coopérative dans un pays africain en collaboration avec l'Université Africaine de Développement Coopératif (UADC) et l'Institut Panafricain pour le développement qui couvre le continent avec ses 5 instituts régionaux au Cameroun, Burkina Faso, Maroc et Zambie, sa Fondation à Genève et son Ecole Doctorale à Yaoundé.

Les écoles doctorales de l'UADC et de l'IPD forment des cadres « penseurs du Développement » Leurs recherches vont du fondamental à la recherche appliquée (recherche -action ou recherche-transfert) fournissant une valeur ajoutée au développement

L'IPD soutient fortement le rapport du DG et souhaite une coopération gagnant, gagnant, gagnant dans le cadre de sa mise en œuvre en conformité avec la Déclaration de Ouagadougou sur les Défis de l'Afrique et la Réponse de l'IPD.

Je vous remercie.